

[Text]

In the coming months, following our consultations with the industry and the provinces, we will be elaborating on these general objectives. However, many of our interests are self-evident. We need improved and more secure access to foreign markets, both in the developed and, increasingly, in the developing markets, which are the growth markets of the future. We need effective GATT disciplines on all forms of export assistance. We want to ensure that we do not lose either our domestic market or foreign markets to other countries' internal support measures. We shall replace imports or stimulate exports. We want the same rule to be applicable to all GATT members and we want to ensure that conventional trade barriers are simply not replaced by health and sanitary regulations acting as disguised barriers to trade.

• 1610

In regard to rules, it is Canada's position that one area that definitely requires clarification and strengthening is article 11. And here, if I may, Mr. Chairman, I would like to quote from a statement that I made in Geneva on November 27 regarding this particular article:

It remains Canada's view that one area which requires clarification and strengthening is Article 11. The credibility of the GATT is not well-served when rules are ambiguous or are incapable of being applied in practice to certain commodity sectors. It is evident that a large number of countries will continue to use domestic production control programs as a legitimate instrument of agricultural policy.

The GATT must state clearly what import measures are permitted when there are effective production controls. Of course, it goes without saying that in Canada's view import measures which are in conformity with a revised Article 11 would continue to be allowed. In this regard the Canadian delegation is satisfied that the Cairns Group proposal does not prejudice the question of how Article 11 is to be revised in order to meet the objectives agreed at the mid-term review which call for the establishment of strengthened and more operationally effective GATT rules and disciplines.

Early in the new year, we, Canada, intend to elaborate more fully Canada's views on import measures in support of effective production control programs. At this juncture we would simply emphasize that Canada's view of Article 11 is a balanced one. We do not want to see Article 11 abused, but we want clearer and more effective rules consistent with our Punta del Este and April undertakings.

In conclusion, Mr. Chairman, as a major agricultural trader it is clearly in our interest to aim for an ambitious

[Translation]

Au cours des mois qui viennent, à la fin des consultations auprès de l'industrie et des provinces, nous étofferons ces grands objectifs. Toutefois, un grand nombre de nos intérêts sont assez évidents. Nous devons obtenir un accès amélioré et plus sûr aux marchés étrangers, dans les pays industrialisés aussi bien que dans les pays en développement qui seront les marchés porteurs de l'avenir. Nous avons besoin de disciplines du GATT efficaces pour toutes les formes d'aide à l'exportation. Nous voulons nous assurer de ne pas perdre nos débouchés intérieurs ou étrangers en raison des mesures de soutien en place dans d'autres pays. Nous allons remplacer les importations ou stimuler les exportations. Nous voulons que les mêmes règles s'appliquent à tous les membres du GATT et nous voulons veiller à ce que les barrières classiques au commerce ne soient pas purement et simplement remplacées par des règlements liés à la santé et à l'hygiène qui ne seraient que des obstacles déguisés au commerce.

S'agissant des règles, le Canada soutient qu'il faut absolument préciser et renforcer l'article XI. Si vous me le permettez, monsieur le président, j'aimerais citer ici des extraits d'une allocution que j'ai prononcée à Genève le 27 novembre au sujet de cet article en particulier:

Le Canada continue de croire que l'article XI doit être précisé et renforcé. La crédibilité du GATT est mise en doute quand les règles sont ambiguës ou ne peuvent être appliquées à certains produits de base. Il est manifeste qu'un grand nombre de pays continueront d'utiliser des programmes internes de contrôle de la production comme instrument légitime de leur politique agricole.

Le GATT doit dire clairement quelles mesures d'importation sont permises lorsqu'existent des contrôles de la production. Il va sans dire que le Canada admettrait le maintien de mesures d'importation qui seraient conformes à un article XI révisé. À cet égard, la délégation canadienne est convaincue que la proposition du groupe Cairns ne préjuge pas des modifications qui pourraient être apportées à l'article XI dans le but d'atteindre les objectifs acceptés lors de la révision de mi-parcours, à savoir l'élaboration de règles et de disciplines du GATT renforcées et plus efficaces.

Au début de la nouvelle année, le Canada a l'intention d'exposer plus en détail sa position à l'égard des mesures d'importation à l'appui de programmes efficaces de contrôle de la production. Pour l'instant, nous nous contentons de dire que le Canada juge l'article XI équilibré. Nous ne voulons pas que l'article XI soit invoqué abusivement, mais nous voulons des règles plus claires et plus efficaces qui soient conformes aux engagements que nous avons pris à la réunion de Punta del Este et d'avril.

Enfin, monsieur le président, il est manifestement dans notre intérêt, étant donné l'importance de notre